

Table ronde forestière de la Communauté de travail pour la forêt (CTF)

Le vélo tout terrain dans l'aménagement du territoire

Jeudi 16 mai 2019
à Chaumont, Neuchâtel

D. Robyr Soguel
Service cantonal de l'aménagement du territoire



Sommaire:

1. Objectifs de l'intervention
2. Bases légales fédérales et cantonales
3. Contenu du PDC, intérêts à coordonner et contexte politique
4. Planification des itinéraires cantonaux
5. Résultats du processus (aperçu)
6. Questions ouvertes (gouvernance)
7. Questions-réponses



Objectifs de l'intervention

1. Présenter la position du canton face à la pratique du VTT et le rôle des autorités
2. Échanger, en particulier avec les responsables de la forêt sur les besoins de coordination

Bases légales

Au plan fédéral:

- *art. 3, al.3: principes régissant l'aménagement:*
Les territoires réservés à l'habitat et à l'exercice des activités économiques seront aménagés selon les besoins de la population et leur étendue limitée. Il convient notamment c) de maintenir ou de créer des voies cyclables et des chemins pour piétons;
- *art.8 : contenu minimal des plans directeurs:*
Le PDC précise comment le canton compte se développer et la façon de coordonner les activités qui ont des effets sur l'organisation du territoire. Les projets qui ont des incidences importantes sur le territoire et l'environnement doivent avoir été prévus dans le plan directeur.

Au plan fédéral:

- *art.9:* Les plans directeurs ont force obligatoire pour les autorités.

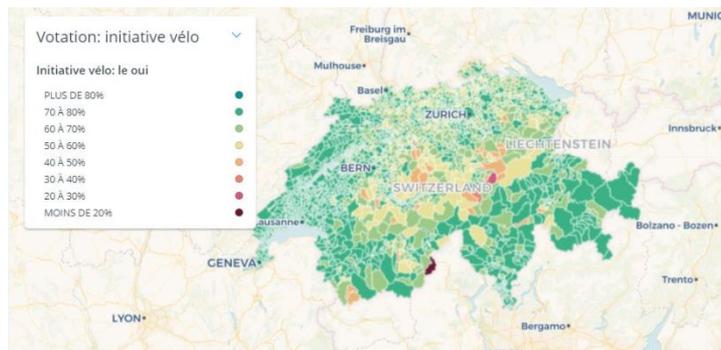
Toutefois:

- La force obligatoire se réfère au «contenu minimal» prévu par le droit fédéral (art. 8 à 8b LAT); Le PDC n'a d'effet que dans le cadre juridique déterminé par les lois spéciales.
- Pour les éléments qui dépassent ce contenu, la force obligatoire devrait, le cas échéant, résulter du droit cantonal.

- Le PDC a pour principal objectif de coordonner les activités à incidence spatiale et d'effectuer la pondération des intérêts de planification.
- Les autres intérêts publics et privés sont réservés.
- En l'absence d'une base légale VTT, le canton NE établit une «carte des itinéraires cantonaux» qu'il coordonne et tient à jour, et pas ni un plan directeur sectoriel, ni un plan d'affectation;
- Bénéfice de la situation acquise pour les anciens tracés.
- Large consultation + information et accord des propriétaires privés pour les nouveaux tronçons. Au besoin : contrats et servitudes.

Au plan fédéral:

- Votation du 23 septembre 2018 : 73,6% de la population et la totalité des cantons disent oui à l'initiative vélo



- > Adaptation art. 88 Cst, LCPR, ...
- Les incidences sur le VTT et le cyclisme de loisir ne sont pas encore totalement claires.



Au plan cantonal (NE):

- Plan directeur cantonal (fiche R_33) et carte des itinéraires officiels VTT publiée sur SITN
- L'Tour, RelTour et principes directeurs pour le développement du tourisme : «DAS mobilité douce », projets de développement des régions, ...
- Aujourd'hui pas de loi spécifique VTT
- Demain : adaptation de la Loi sur la mobilité douce (LMD) ou LI-LCPR
- Clarification tâches du canton et des communes (planification, aménagement, entretien); convention avec les tiers
- Sensibilisation des pratiquants (tâche de fond)

Contenu du PDC

Fiche R_33: «Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs» adoptée en 2011, modification mineure en 2018

- But: «Développer et valoriser les itinéraires touristiques et de loisirs d'importance cantonale et intercantonale de manière cohérente et coordonnée, dans une perspective de développement durable.»
- Mandat M1: «Le canton actualise et révisé la carte du réseau cantonal des itinéraires VTT, de mai 1993 (en cours)

Pesée des intérêts

1. Agriculture
2. Protection de la nature, paysage
3. Forêts (exploitation, protection)
4. Tourisme
5. Patrimoine (IVS)
6. Transports publics
7. Routes (sécurité, aménagement)
8. Aménagement du territoire (coordination, pesée des intérêts)
9. Droit des tiers (propriétaires fonciers)

Objectifs de la révision

- Densité et qualité du réseau
- Attrait pour la détente et les loisirs
- Sécurité
- Stabilité du réseau:
 - Coordination avec les autres intérêts
 - Accès public «garanti»
- Minimiser les conflits entre usagers des chemins, avec les exploitants agricoles et sylvicoles, etc.(tracés interdits, tracés orientés, mesures incitatives)

Acteurs impliqués

- Services cantonaux (SAT, COPROJ, autres)
- Communes
- Cantons voisins et France (département, association spécialisée)
- Associations spécialisées (ex. NeRando, ...) et groupes d'intérêt (partis politiques, milieux économiques, associations de protection de la nature, autres)
- NE VTT
- Tourisme neuchâtelois, RUN
- Parcs naturels régionaux

Calendrier de la révision

- Travaux préparatoires, objectifs, méthode, diagnostic (avec association spécialisée)
- Consultation publique it. 56 (2016/2017)
- Consultation publique autres itinéraires (août-déc. 2018)
- Mise au point de propositions (compromis)
- Formalisation de la nouvelle carte des itinéraires VTT (fin 2019)
- Publication mars 2020 – (SITN/Swissmobile)

Contexte général 1/2

- Forte augmentation des activités de loisirs dans la nature et des pressions sur les milieux naturels depuis une dizaine d'années
- Plusieurs interpellations politiques au Grand-Conseil (postulat Guyot, motion Debrot): plus / moins de liberté !
- Guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives et procédures de demandes d'autorisation online

Contexte général 2/2

- Commission consultative nature, tourisme, loisirs et sport (CNTLS)
- Rapports du CE au Grand-Conseil («Avenir du Creux-du-Van», «Gérer les activités de loisirs dans la nature, Initiative «Rives pour toutes et tous», etc.) certains en cours de traitement
- Révision du plan directeur des chemins de randonnée pédestre
- Itinéraires de randonnée équestre (nouveau)

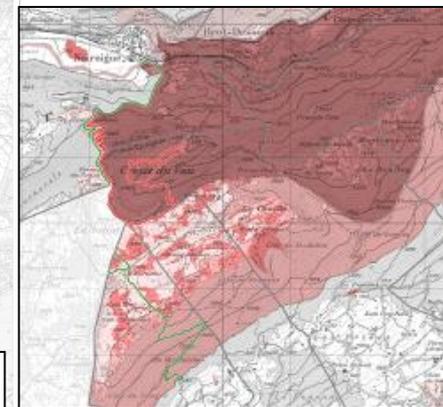
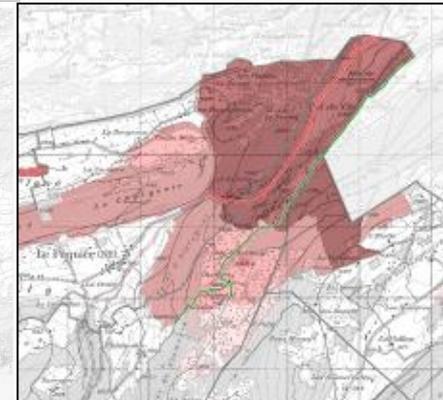
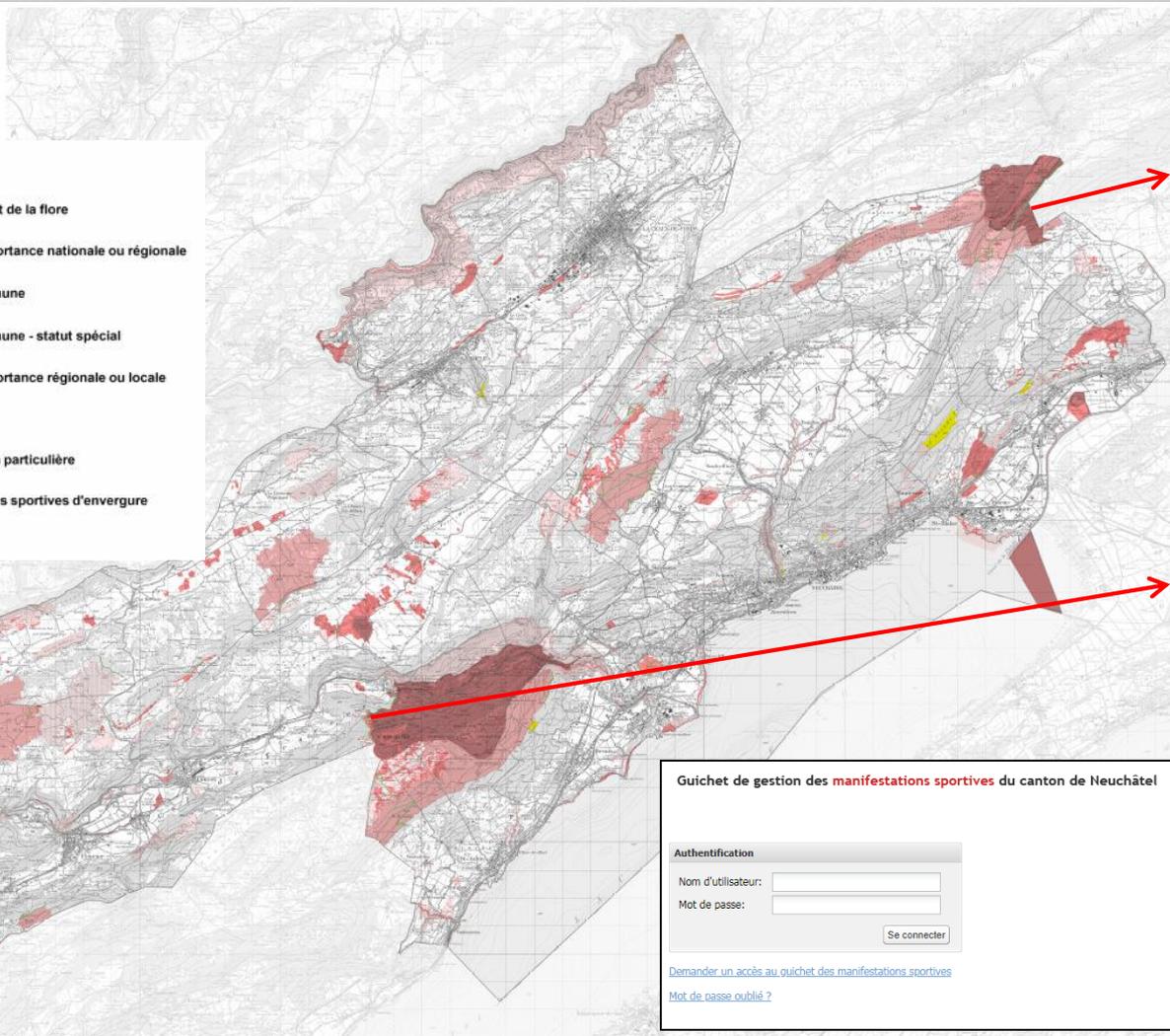
Ci-après, la carte du Guide avec secteurs sensibles faune et flore sauvage et quelques exemples du processus et des résultats de la consultation VTT

Guide manifestations sportives

Carte du guide pour l'organisation de manifestations sportives

LÉGENDE

- Reserve naturelle de la faune et de la flore
- Biotope et site naturel 1, d'importance nationale ou régionale
- Périmètre de protection de la faune
- Périmètre de protection de la faune - statut spécial
- Biotope et site naturel 2, d'importance régionale ou locale
- Reserve forestière totale
- Site sans mesure de protection particulière
- Tracé ouvert aux manifestations sportives d'envergure dans les secteurs sensibles
- Interdiction vtt



Guichet de gestion des **manifestations sportives** du canton de Neuchâtel

Authentication

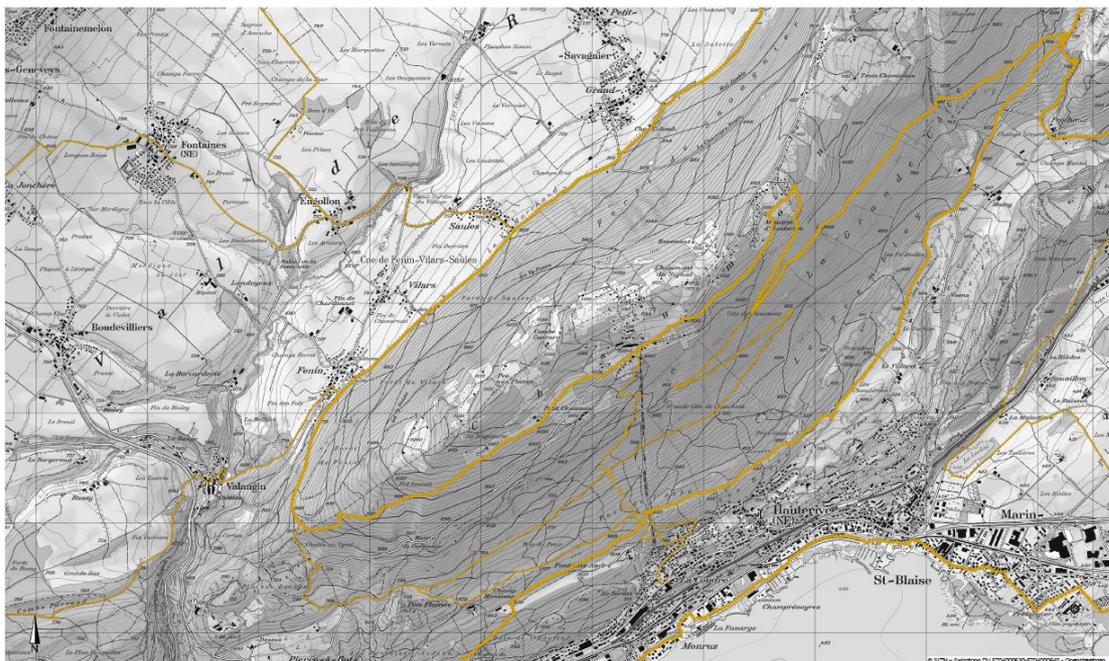
Nom d'utilisateur:

Mot de passe:

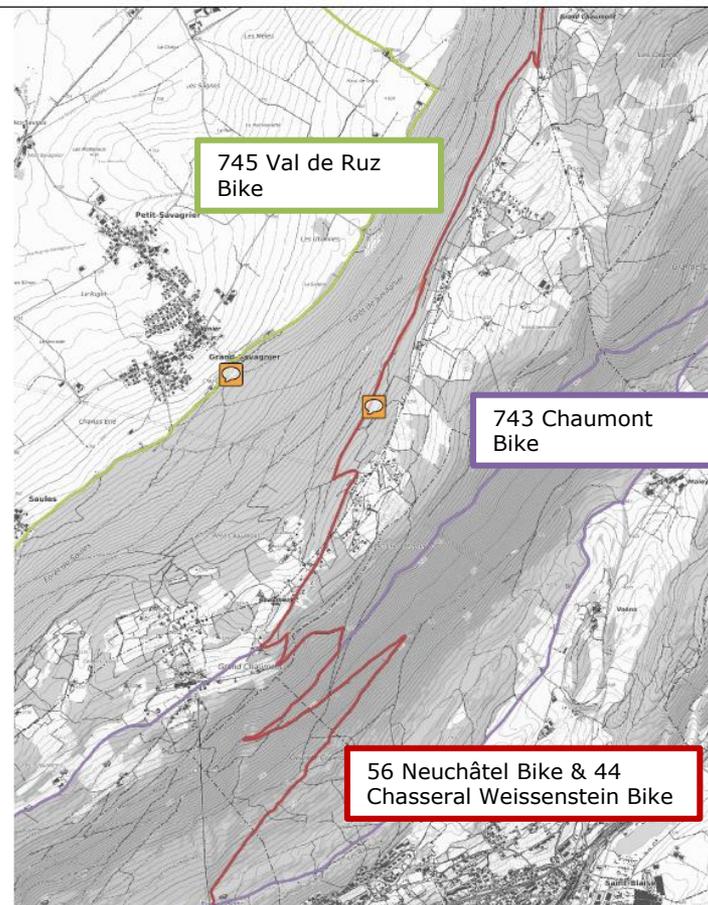
[Demander un accès au guichet des manifestations sportives](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

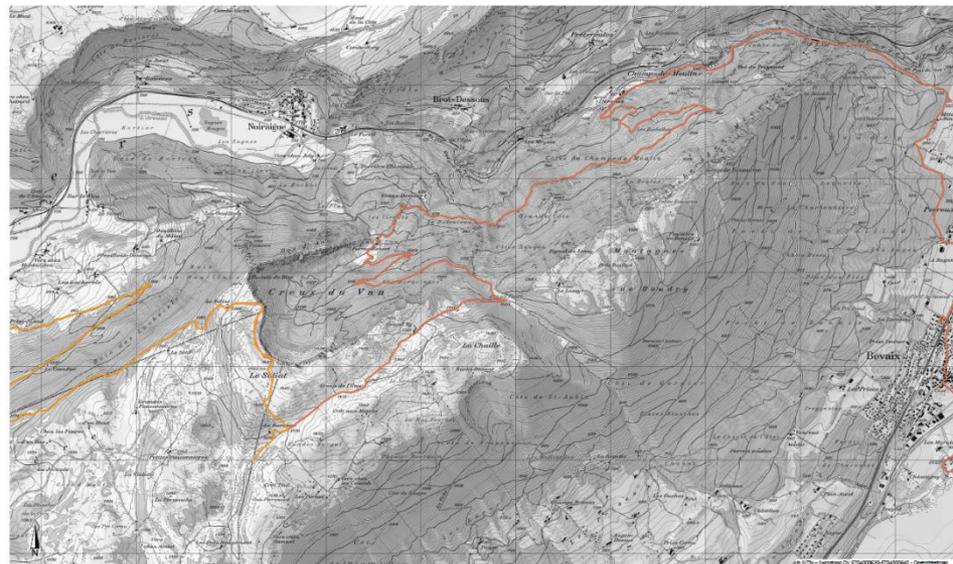
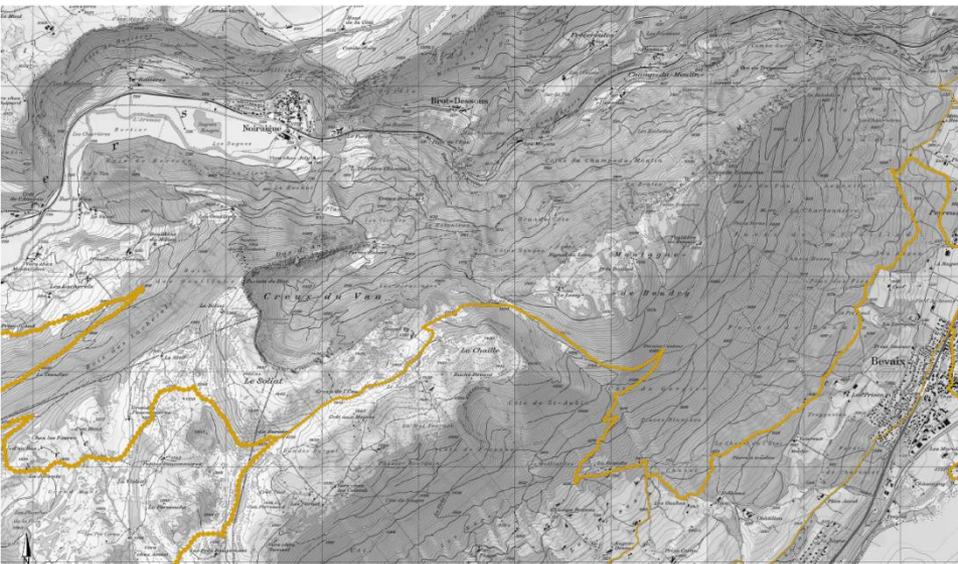
Avant – Après



- Le réseau initial manquait de qualité et de cohérence.
- Le nouveau réseau est plus clair et moins goudronné, mais des compromis ont dû être faits au profit des milieux naturels, des murs de pierres sèches et des exploitants et résidents. Localement, le tracé a été maintenu sur la route en lieu et place d'un nouveau tracé sur la crête.



Avant – Après



- Dans le secteur du Creux du Van, l'état initial du réseau est peu attractif pour le VTT, ce qui induit beaucoup de pratique hors sentiers balisés

- Nous avons recherché une solution de compromis avec la protection de la nature et les autres réseaux de loisirs ...
- ...Mais la solution proposée a fait l'objet d'un recours dans la cadre du PAC Creux du Van.

Entre rêve et réalité ...



Dans tous les cas: bon sens et fair-play !



Problématique spécifique à la forêt

- Accès public aux forêts
- Coordination avec les travaux forestiers
- Dérangements dans les forêts sensibles
- Dégâts aux ouvrages
- Constructions en forêt (downhill)
- Fonctions protectrices – fonctions sociales
- Principe de base: rester sur les chemins existants
- Dans toute la mesure du possible, réunir plusieurs usages
- Procédure ad hoc pour downhill (permis de construire + convention association-canton-commune)

Mesures de gouvernance ... à plus long terme...

- Gestion des géodonnées / processus de mise à jour/ publication sur le géoportail SITN
- Balisage, entretien des itinéraires
- Plan directeur sectoriel VTT
- Intégrer les pistes de downhill (Chaumont, La Robella) et les itinéraires communaux, les VTT électriques
- Thèmes non pris en charge par la planification (ex. litering), néanmoins important (sensibilisation de la population, civisme)



Merci de votre attention

Questions ?

Réponses !